

COUTUME, DROIT SUCCESSORAL, FAMILLE

CALVET (G.), ELIARD (A.), RIEU (A.), SAUZEON (M.), « Patrimoine et Pouvoir dans la famille et la communauté pyrénéenne », *Pouvoir et Patrimoine au village*. Congrès de Strasbourg, oct. 1975.

Analyse des résultats de recherches sociologiques sur Gèdre et Betpouey mettant en évidence la pérennité de la transmission des héritages à l'aîné, fille ou garçon.

CORDIER (E.), *Le droit de famille aux Pyrénées (Barège, Lavedan, Béarn et Pays Basque)*, Paris, Durand, 1859, 119 p.

CORDIER (E.), « Lettre adressée à la Société Ramond, le 17 oct. 1866 ». *Explorations pyrénéennes*, 1866, p. 31-32.

Dans cette lettre, E. Cordier parle de son travail sur le droit de famille aux Pyrénées et y apporte quelques rectifications portant sur le servage et sur les noms de lieux.

Coutumes anciennes et nouvelles de Barèges, du Pays de Lavedan et autres lieux dépendant de la Province de Bigorre, Bagnères, Dossun, 1836. 48 p.

Publication de la coutume de Barèges rédigée le 2 juin 1670 par les députés de la vallée.

COUDOUGNAN et LACARRY (de), *Procès-Verbal des coutumes de la vallée de Barège, ... dépendant du Pays et Comté de Bigorre*, Toulouse, 1769, 39 p.

Réforme de la coutume de Barèges, décidée par les Etats de Bigorre en 1768, qui en modifie totalement l'esprit. Cf. à ce sujet la thèse de Jacques POUMAREDE, *Les successions dans le Sud-Ouest de la France au Moyen Age*, Toulouse, 1972, 344 p., p. 249.

MAUREL (P.), *L'organisation de la famille et le principe de la transmission intégrale des biens de souche sous l'empire des diverses législations qui ont régi la vallée de Barèges*, Toulouse, 1900, 156 p.

L'auteur explique le régime de la transmission intégrale des biens de famille et ses modalités dans la vallée ainsi que la situation faite à chaque personne de la famille (aîné, gendre et bru, cadets). Il évoque ensuite l'évolution de ce régime après 1768 et sous l'empire du Code civil.

NOGUES (M.-G.), *La coutume de Barèges conférée avec les usages ou coutumes non écrites du pays de Lavedan, de la ville de Lourdes, de la baronnie des Angles...*, Toulouse, 1760, 482 p.

Commentaire des dispositions de la coutume de Barèges (rédigée en 1670) qui accentue son archaïsme, Noguès soutenant que le droit d'aînesse sans distinction de sexe doit s'appliquer aussi aux successions nobles. Cette affirmation provoqua de nombreux procès et conduisit les Etats de Bigorre à réformer la coutume en 1768. Cf. la thèse de Jacques POUVIAREDE, *op. cit.*.

NOGUES (M.-G.), *Explication des coutumes de la vallée de Barèges... et comté de Bigorre*, Toulouse, 1789, XXXIV-197 p.

Nouvelle édition du texte de la coutume et commentaire de la réforme de 1768 par les Etats de Bigorre.

PEYRAFFITTE (J.), « Aperçu sur la coutume de Barèges », *Bull. Général de la Soc. Acad. Htes-Pnées*, 1913-1923. p. 30-32.

Commentaire de la coutume d'après Noguès, E. Cordier, Bascle de Lagrèze, J. Bourdette et P. Maurel.

RIEU (A.) et SAUZEON (M.), *Quelques aspects du mariage dans deux villages de la vallée de Barèges, Gèdre et Betpouey*, oct. 1973, mémoire de Maîtrise Sociologie, Univ. de Toulouse-Le Mirail 55 p.

Reconstitution de la généalogie des familles vivant à Gèdre (80) et à Betpouey (47) en remontant jusqu'en 1850 ; étude des mariages : âge, distance géographique et socio-professionnelle des conjoints.

SAINT-SAUD (A. de), « Anciennes coutumes des vallées pyrénéennes. Coutumes de la vallée de Barèges », *Bulletin de la section du Sud-Ouest du Club Alpin Français*, 1879, 15 p.

Rappel du droit public et privé de la vallée sous l'Ancien régime.

THEIL CASNABET (D.), La dépopulation des campagnes. Causes qui la produisent ; moyens de l'arrêter, Argelès, 1902, 32 p.

Réflexions d'un cultivateur d'Esterre tendant à démontrer que le partage de famille prévu par le Code Civil est injuste et provoque l'exode rural.